

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2015 - 20H – COURMANGOUX**

Date de convocation et affichage : 23/01/2015 - Nombre de conseillers en exercice : 15

Sont convoqués : Mireille MORNAY - Jean-Claude GAILLARD – Hervé TOURNIER - Michel GAILLARD  
Sébastien CHORRIER COLLET - Patricia GIROUD - Chloé BAYARD - Yves BAYLE– Christine DUBUJET  
Thierry DUFOUR – Annick HOMBERT –Thierry PARMENTIER – Isabelle TEIL – Marc TOURNIER  
Violaine VARVAT.

Nombre de conseillers présents : 13

Secrétaire de séance : Isabelle TEIL.

Sont excusés : Jean-Claude GAILLARD – Annick HOMBERT.

---

### **1. APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2015**

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 décembre 2015 est approuvé par le conseil.

### **2. DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE L'ASSOCIATION REPAS**

Suite à son AG, l'association REPAS basée à St Etienne du Bois connaît des difficultés financières, et sollicite une subvention exceptionnelle en tant qu'association locale, eu égard à leur mission d'aide sociale.

Le service a concerné 2 personnes de Courmangoux en 2014 sur 114, provenant de 14 communes différentes. Mme le Maire informe le conseil que depuis 2 ans, la collectivité donne 50 € de subvention annuelle. En séance, le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande exceptionnelle.

### **3. CONVENTION POUR INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME PAR LA DDT**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L 422-8 du Code de l'Urbanisme, la loi ALUR « pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové » du 24 mars 2014 prévoit de réserver la mise à disposition des services de l'Etat aux Communes situées dans un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de moins de 10 000 habitants.

La Communauté de Communes de Treffort en Revermont, rentrant dans ce cadre, les services de la Direction Départementale des Territoires peuvent poursuivre l'instruction des autorisations d'occupation des sols.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour autoriser Madame le Maire à signer une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.

### **4. PROJET D'AMENAGEMENT DE LA FORET DE COURMANGOUX PRESSIAT**

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la consistance de la forêt communale et le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.143-1 du code forestier.

I – Consistance de la Forêt :

Les propriétés des Communes de Courmangoux et de Pressiat relevant du régime forestier sont représentées par un ensemble de parcelles en Biens Non Délimités (BND). A savoir pour la Commune de Courmangoux :

Commune de situation	Section	Numéro	Lot de BND	Lieu-dit	Contenance (hectares)
Pressiat	C	12	00A001	En Montchatel	1.5153
	C	26	00A001	Derrière Montchatel	0.6880
	C	120	00A001	Bois de la Côte	3.6913
	C	201	00A001	Bois de Montchatel	5.3663
	C	285	00A001	Derrière Mont Myon	2.2950
	C	439	00A001	Bois de la Côte	7.0779
	SD	68	00A001	En Boisset	7.7215
Total					28.3553

Les Communes de Courmangoux et Pressiat souhaitent la continuation d'une gestion commune des deux propriétés dans un regroupement forestier. Les produits et les charges seront répartis pour moitié pour chaque commune (50% / 50%) et le représentant du regroupement sera la Commune de Courmangoux qui assurera la répartition des produits et des charges entre les deux propriétaires.

II – Projet d'Aménagement du regroupement forestier Courmangoux-Pressiat :

Madame le Maire expose les grandes lignes du projet du regroupement forestier qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un AVIS FAVORABLE :

- Sur la surface de la forêt communale de Courmangoux relevant du régime forestier,
- Sur sa gestion en regroupement forestier avec la forêt communale de Pressiat également en BND,
- Sur l'exercice de la fonction de représentant du regroupement par la Commune de Courmangoux,
- Au projet d'aménagement proposé.

## **5. STATION D'EPURATION**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'extension et de mise aux normes de la station d'épuration de Courmangoux-Roissiat, une réunion a eu lieu en Mairie avec le Maître d'œuvre « Profils Etudes » afin de préciser les aspects techniques et administratifs permettant le lancement de la consultation du marché de travaux.

Madame le Maire précise que la consultation se fera sous la forme d'une MAPA, dans le cadre d'un «marché restreint avec négociation sur le contenu technique et coût de réalisation» et donne connaissance au Conseil Municipal du calendrier des opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le calendrier des opérations tel qu'il a été exposé

AUTORISE le lancement de la consultation des entreprises, sous la forme d'une MAPA

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché avec l'Entreprise qui aura été choisie à l'issue de la consultation, pour la réalisation des travaux d'extension et de mise aux normes de la station d'épuration Courmangoux-Roissiat.

## **6. COMMISSION URBANISME**

La commission s'est réunie le 15 janvier 2015 pour débattre de la suite possible des constructions sur les terrains dans le cadre du PLU du 7 mars 2014.

Sébastien CHORRIER COLLET se propose de transmettre les informations à des bailleurs sociaux.

## **7. COMMISSION BATIMENT - ACCESSIBILITE**

La commission s'est réunie le 7 janvier dernier pour préparer le dossier AD'AP à présenter avant fin mars à la DDT. Ce dossier concerne l'aménagement de l'accessibilité de la mairie et du restaurant le Candi.

Concernant les travaux d'isolation du Candi, un troisième devis est toujours en attente. La décision est prise de faire le choix dès la réception de celui-ci, sans attendre le prochain conseil.

D'autre part un contact sera également pris avec Hélianthe pour s'informer sur les aides possibles dans le cadre de travaux concernant l'amélioration de l'habitat engendrant des économies d'énergie.

## **8. COMMISSION TRAVAUX**

La réunion publique de Chevignat a eu lieu le 24 janvier 2015. Les nombreuses personnes présentes ont exprimé leurs différentes remarques sur les travaux effectués. Une majorité s'est prononcée contre l'idée de fermer la place de la chapelle.

Le conseil décide :

- de matérialiser une place handicapé et quelques places de parking
- d'installer un banc devant la salle Piquet avec une protection en herbe.
- de mettre des graviers au lieu de la pelouse sous le tableau d'affichage ainsi que devant la maison de Mme Perret.

Pour information, la société SOCATER terminera ses travaux de dépose des poteaux le 11 Février, ce qui engendrera une coupure d'électricité de 8h à 12h.

## **9. GESTION DU PERSONNEL**

Employé technique : un compte-rendu de la réunion de bilan 2014 est présenté en séance. Pour 2015, et en vue de libérer des heures de travail pour l'entretien de la future station d'épuration, il convient de réduire le fauchage des chemins, les passages de tondeuses, le désherbant, les heures de fleurissement, les heures à la salle des fêtes, et se recentrer sur les travaux essentiels.

Pour cela, il convient de donner plus de travaux de tonte, fauchage et curage des fossés à des sous-traitants (CUMA, autoentrepreneur).

Par ailleurs certaines tâches pourraient être assurées par les élus comme le suivi des locations de la salle des fêtes. Marc TOURNIER et Yves BAYLE proposent d'en assurer le suivi.

La personne employée à l'entretien des locaux de la mairie a repris cette semaine.

La secrétaire de mairie est en arrêt depuis 8 mois. Elle est remplacée 2 jours par semaine par la secrétaire du centre de gestion, ainsi qu'une demi-journée, le mardi après-midi pour les permanences, par une secrétaire à contrat déterminé.

Afin de mieux faire face à cette absence prolongée, il est décidé en séance de réduire la plage horaire de la permanence du vendredi. Le secrétariat sera donc ouvert au public le mardi après-midi de 14h à 18h, et le vendredi de 16h à 18h, tout en sachant qu'il est toujours possible de prendre rendez-vous en dehors de ces horaires.

## **10. COMMISSION FLEURISSEMENT**

La commission a travaillé avec l'aide d'une professionnelle de Coligny qui a concrétisé le projet travaillé ensemble lors de différentes réunions. Un maximum de vivaces composera les massifs auxquels seront associées également des fleurs annuelles au printemps. Le coût global s'élève à 600 € auquel il faudra

ajouter le paillage des plantes recommandé par la professionnelle ainsi que l'achat d'un tuyau pour l'arrosage des fleurs vers la mairie.

## **11. COMMISSION JEUNESSE**

La commission s'est réunie plusieurs fois sur le projet du terrain multisport. Un cahier des charges a été établi et transmis à plusieurs entreprises. Pour l'instant seuls deux devis ont été fournis situant le coût global entre 70 000 et 80 000 € TTC. Des subventions seront demandées au Conseil Général, CAP 3B ainsi qu'à la CCTER.

Des réunions ont eu lieu concernant l'organisation des TAP :

- A Treffort, le bilan est plutôt positif mais il fait ressortir une plus grande fatigue des enfants après 15h30 ainsi que des problèmes de discipline. Un groupe de travail a été créé pour l'année prochaine. La participation d'un élu de la commune a été souhaitée.
- A Coligny, il a été fait le même constat. Les parents et les enfants sont globalement très satisfaits de l'organisation de ces TAP.

## **12. COMMISSION FINANCES**

La secrétaire de mairie a proposé le compte administratif provisoire au Maire et à la Trésorerie.

## **13. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Il existe toujours un problème de chiens errants. Malgré des courriers, rien n'a évolué. Mme le Maire enverra un courrier en recommandé informant notamment du risque d'une amende d'un montant de 120 € en cas de non-respect de la loi en vigueur.
- Th. Parmentier fait le compte-rendu de la commission voirie à la CCTER. Sur 4 interventions demandées, seules deux ont été retenues (Moulin Penon et La Verjonnière).
- Les acteurs du Service Public de l'emploi du territoire Bresse Dombes Val de Saône, en partenariat avec la Communauté de Communes de Treffort en Revermont, organisent le 1<sup>er</sup> rendez-vous de l'emploi le mardi 3 février de 14h à 16h30 à la salle des fêtes de Treffort.
- Les Petites Scènes vertes seront présentes à Courmangoux la semaine du 18 au 22 mai. Elles accueilleront des séances scolaires ainsi qu'une séance tout public le mercredi 20 mai à 15h00 à la salle des fêtes.

## **14. Prochaine réunion le vendredi 27 février 2015 à 20h**